

Règlements course des minimes et des benjamins :

E.1- Cette épreuve de VTT se compose d'une liaison (500m de dénivelé positif pour une distance de 5 km) et d'une spéciale chronométrées à profile descendant (500m de dénivelé négatif pour une distance de 2,5 km) avec départ en ligne.

E.2- Les coureurs devront accéder au départ de la course en vélo accompagné par des dirigeants de club ou des parents. Cette liaison doit se faire à vélo, casque sur la tête et sans aucune aide extérieur.

E.3- Les reconnaissances sont autorisées à partir de 10H00 le samedi matin 23 Août. Durant ces reconnaissances, les secours ne seront pas présent, par conséquent l'organisation se décharge en cas d'accident.

E.4- Rappel des ages pour les catégories : benjamins (11 et 12 ans) et minimes (13 et 14 ans).

Un départ pour chaque catégorie prévu avec 15 minutes de décalages entre les deux. Les départs se feront en ligne sur un parcours essentiellement descendant. Le coureur déclaré vainqueur est celui qui passe la ligne d'arrivée le premier en ayant respecté l'intégralité du parcours prévu.

E.5- Le casque intégral, la protection dorsale, les genouillères, coudières et les gants longs sont obligatoires.

E.6- Cette épreuve est ouverte à tout compétiteur licenciés ou non. Pour les licenciés, la présentation de la licence sera demandée le jour du retrait des plaques de cadre. Pour les non licenciés, il leur sera demandé de fournir un certificat d'aptitude de moins de 3 mois à le pratique du VTT en compétition. L'inscription ne sera validée qu'avec l'autorisation parentale signée.

E.7- Cependant, selon les articles L.321.1 et L.321.4 du code du sport, l'organisation recommande de souscrire une assurance personnelle en cas de dommage corporel.

E.8- Le temps de liaison est estimé à 1H00 et le temps de course à 15 min.

E.9- Le parcours est balisé par fléchage et ruban. Les compétiteurs sont tenus de respecter le circuit dans son intégralité, ceci dans le sens de course prévu sans emprunter de raccourci. Tout coureur pris en train de sortir des limites du balisage, se verra ajouté de 2 minutes de pénalité

E.10- Des panneaux « danger » seront placer juste avant des passages délicats jugé dangereux par l'organisation.

E.11- Les compétiteurs devront respecter l'environnement et ne jeter aucun détritrus.

E.12- Tout abandon ou incident devra être signalé au poste de contrôle le plus proche.

E.13- Le port de la plaque de guidon est obligatoire, son emplacement doit permettre une parfaite lecture du numéro.

E.14- L'organisation se réserve le droit d'apporter tous changements au présent règlement dans le but de satisfaire la sécurité ou les exigences administratives.

E.15- Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.